

Trois décisions concrètes contre les perturbateurs endocriniens

Dossier de la rédaction de H2o
May 2014

Réuni

par Ségolène Royal, ministre de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le 29 avril, le Conseil national de la transition écologique a donné un avis favorable sur la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens.

À éliminer le bisphénol A des tickets de caisse

- Sans attendre l'issue de cette démarche que la France va entamer au niveau européen pour demander la substitution du bisphénol A dans les "tickets thermiques" (qui désignent notamment les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire) et qui devrait débuter à la fin 2015, Ségolène Royal souhaite que les entreprises de distribution et grande distribution ainsi que les banques puissent s'engager de façon volontaire dans la suppression du bisphénol A dans leurs tickets, à l'instar de la démarche menée par certains distributeurs précurseurs.

Dans les jouets, cibler les contrôles sur les phtalates et accélérer la substitution du bisphénol A

- Pour renforcer la protection de la santé des enfants, proposition est faite de cibler les contrôles sur les phtalates dans les jouets, en particulier les jouets importés. Concernant le bisphénol A, des analyses seront réalisées dans des jouets mis sur le marché français. Il est prévu que la France propose à l'Union européenne de revoir la directive jouets pour substituer totalement le BPA des jouets déjà l'an dernier, 7 000 contrôles documentaires ou prélevements sur les produits chimiques en général ont été menés, dont 800 prélevements sur des jouets, notamment des jouets importés.

Annonce des cinq substances qui seront expertisées en 2014

- Concernant les substances qui seront expertisées dès 2014, Ségolène Royal a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de travailler sur 5 substances suspectées d'être perturbateurs endocriniens. Il s'agit : du méthylparabène, présent dans des produits cosmétiques et produits d'hygiène ; de l'acide orthoborique, présent dans les jouets, les adhésifs et lubrifiants (plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an sont utilisées dans l'Union Européenne) ; du BHA, utilisé notamment dans les produits cosmétiques et les médicaments ; du DINCH et du DEHTP, substances utilisées pour fabriquer des plastiques dans des produits de consommation courante (jouets, articles de puériculture, etc.).

La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens englobe cinq axes : 1. Le soutien de la recherche pour mieux connaître les perturbateurs endocriniens et leurs effets sur la santé et l'environnement, notamment en finançant des programmes de recherche et en mettant en place une plateforme public-privé qui permettra de réduire les délais des tests

sur les substances chimiques ; 2. Le développement de l'innovation dans l'industrie, en stimulant la mise en œuvre de produits de substitution innovants et non toxiques ; le renforcement de l'expertise (chaque année sera effectuée l'analyse d'au moins huit substances chimiques suspectées d'être des perturbateurs endocriniens) ; le portage de ce sujet majeur de santé publique au niveau européen ; l'amélioration de l'information des citoyens, dans leur vie quotidienne comme sur les lieux de travail. Cette stratégie, qui était l'un des engagements de la Conférence environnementale de 2012, va être publiée dans les tout prochains jours. Elle sera prise en compte dans le prochain Plan national santé-environnement en cours d'élaboration avec Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Environnement France - 30-04-2014